



VERIFIEZ la rédaction de vos FACTURES !

Le défaut de facturation ou la facturation incomplète sont des délits correctionnels

 **Toutes ces mentions sont obligatoires !**

Coordonnées du vendeur →

**Carrelage Dufour**
7 place Anatole-France
44000 Nantes

SARL au capital de 7500 €
RCS Nantes 240248930

Tél. 0240518080
Fax 0240518051
FR24240248930

Coordonnées du client →

Société Leroy
20 route de Paris
44200 Nantes

Dates et numérotation →

Nantes, le 10 mars 2006

Facture n°06/159

Livraison du 10 mars 2006 - BL n°590

Marchandises & prestations facturées →

Désignation	Quantité	PU HT	% remise	Montant net HT	
Carreau Chambord dimension 15/15 Nuance H96 - Réf. H9650	12 m ²	20 €		240.00 €	
Plinthe Chambord Nuance H96 - réf. H9651	1 carton	160 €		160.00 €	
Total HT				400.00 €	
TVA				19.60%	78.40 €
Total TTC				478.40 €	

Les prix →

Compléments d'informations →

Date de règlement : 30 avril 2006
Pénalités de retard : taux 8 % annuel
Escompte de règlement de 1,5 % net de taxe en cas de paiement comptant

Voir les pages suivantes pour un descriptif précis des ces mentions

Le code de commerce prévoit :

- une amende pouvant atteindre 75 000 € ou 50 % de la somme facturée (en cas de récidive dans un délai de 2 ans, le montant de l'amende est le double du maximum encouru).
- que le vendeur et l'acheteur peuvent être tous deux poursuivis. De plus, le dirigeant d'une société peut être condamné à payer personnellement l'amende.

Le code général des impôts prévoit :

- 15 € pour chaque omission et chaque inexactitude, limité à 25% du montant de la facture ; ceci pour chaque facture erronée.
- En cas de vente sans facture (ou de facture de complaisance, ou fictive), une amende fiscale de 50 % de la transaction, et le client est tenu solidairement au paiement de cette amende.

Les coordonnées du vendeur

Nom _____

ok à voir

Adresse _____

Forme juridique (dans le cas d'une société) _____

Montant du capital (dans le cas d'une société) _____

N° SIREN _____

Le numéro Siret et le code d'activité ne sont pas obligatoire.

N° RCS _____

Mentionnez le numéro RCS, suivi du nom de la ville où se trouve le greffe.

Dans le cas d'une franchise : _____

vous devez mentionner la qualité d'entreprise indépendante.



En cas d'omission, vous risquez une contravention de 5e classe.

Vous êtes inscrit à un CGA ou une AGA : vous devez faire une mention spéciale : _____

"accepte les règlements par chèques en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé".

Numéro intracommunautaire _____

Divers _____

Il existe des mentions complémentaires obligatoires propres à chaque profession.



à voir avec le cabinet

La numérotation

ok à voir

Numéro de la facture _____

Les numéros doivent être organisés suivant une séquence chronologique continue.
Plusieurs séquences sont admissibles.

Nombre d'exemplaires _____

Il en faut au moins deux : un pour l'acheteur et un pour le vendeur.

Les coordonnées du client

ok à voir

Nom _____

Adresse _____

Numéro intracommunautaire _____

Il est obligatoire uniquement si le client est situé dans un autre pays de la communauté européenne.

Le fournisseur doit vérifier la validité du numéro communiqué. Voir, à ce sujet, le site www.europa.eu.int/comm/taxation_customs/vies/fr/vieshome.htm

Les marchandises ou les prestations facturées

ok à voir

Quantité _____

Indiquez la quantité, et son unité, pour chacun des produits ou des services vendus (poids, volume, temps passé, forfait, etc...)

Désignation précise _____

Précisez la nature, la marque, les caractéristiques du produit ou de la prestation .



Pour un service rendu via Internet, vous devez mentionner "service fourni par voie électronique".

Les prix

Prix Hors TVA _____

ok à voir

Indiquez le Prix unitaire et le total HT.



Si vous appliquez plusieurs taux de TVA, vous devez impérativement indiquer les sous totaux HT.

Total TTC à payer _____

Il n'est pas obligatoire (mais néanmoins nécessaire).

TVA _____

Indiquez le taux et le montant.



S'il y a plusieurs taux, détaillez l'ensemble (on peut utiliser un code par taux).

Exonération de TVA ou régime particulier _____

Mentionnez le régime spécifique (par exemple : TVA sur les débits, Franchise en base, Importations, Déchets et récupérations).

Réductions de prix _____

Elles sont à mentionner si elle sont acquises et chiffrables à la date de la fin de l'opération.

Les dates

Date de facturation _____

ok à voir

Elle correspond en pratique à la date de la livraison ou à la date d'achèvement de la prestation, sauf quelques cas particuliers (à voir avec le cabinet).

On peut, de plus, mentionner en la date de la commande, mais cela n'est pas obligatoire.



Si la date de la facture diffère de la date de livraison ou d'achèvement de la prestation, ces dernières doivent obligatoirement figurer sur la facture.

Date différée _____

Dans ce cas, vous devez mentionner la date des différentes livraisons, et la référence des bons de livraison remis au cours du mois.

Compléments d'information

Date de règlement _____

ok à voir

Vous devez indiquer la date d'échéance de paiement.



Une mention du type "30 jours fin de mois" n'est pas conforme.

Escompte de règlement _____

Les conditions d'escompte doivent être mentionnées sur la facture.

Pénalités pour paiement tardif _____

Ce taux est au moins égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, et doit être mentionné.

Acompte _____

Il fait obligatoirement l'objet d'une facture.

Avoir ou facture rectificative _____

L'avoir n'est imputable que sur une opération ultérieure (sauf convention contraire).



Vous pouvez également faire une facture rectificative qui annule et remplace une facture erronée. Dans ce cas vous devez mentionner expressément l'annulation de la facture initiale en précisant son numéro et sa date.